MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 mars 2026

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à l'école bleue le 5 mars 2026 sous la présidence de Mme Françoise BOOG, Maire, à la suite de la convocation du 24 février 2026
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures 00 minutes.

Etaient présents : MM. Armand FURLING et Jean-Luc HOLLER, Adjoints, Mmes Geneviève BONTEMPS, Laurence MASSON, Adjointes ;
Mmes Cécile GUTLEBEN, Sylvie VOGT, Rachel BRUDER, Christelle LANG ;
MM. Philippe GEILLER, Fabrice JEGGY, Geoffrey RIBER, Eric TREHIOU,; Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Geoffrey HANSER donne procuration à Rachel BRUDER
Aurélie LERCH,

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 décembre 2025
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Budget service général
   A) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2025
   B) Affectation des résultats
   C) Vote du taux des taxes
   D) Approbation du budget primitif 2026
5. Budget service eau – assainissement
   A) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2025
   B) Transfert des résultats eau-assainissement au SIEPI
6. Budget service Lotissement
   A) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2025
   B) Affectation des résultats
   C) Approbation du budget primitif 2026
7. Territoire Energie Alsace - Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupements)
8. Revalorisation pour occupation du domaine routier des opérateurs de télécommunications
9. Demande de subvention 30ème anniversaire de l'association Badminton de Meyenheim
10. Subvention Association sportive Collège Schœlcher
11. Bilan de la salle polyvalente (Annexe 1)
12. Permis de construire
13. Divers

1. Approbation du PV de la séance du 15 décembre 2025

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2025 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Jean-Luc HOLLER en qualité de secrétaire de séance.

3. Délégation de signature

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a utilisé la délégation de compétence que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de sa séance du 10 juillet 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été décidé que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour :
- la parcelle section 01 n° 35 et 163/28 sise 16 rue de l'église d'une surface de 5,70 ares ;
- les parcelles section 28 n° 227/4 et 228/4 sises 12A rue du Schachen d'une surface totale de 6,45 ares ;
- les parcelles section 03 n° 171/31 et 174/32 sises rue de Munwiller d'une surface totale de 6,40 ares ;

4. Budget - Service général

A. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2025

Le Maire donne lecture du compte administratif 2025, puis cède la présidence à M. HOLLER Jean-Luc, Adjoint aux Finances, et quitte la salle.
Après délibération, le Conseil Municipal approuve
le compte administratif 2025 avec les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT Dépenses 570 912,64 €
Recettes 3 592 792,55 €
Excédent de fonctionnement du budget eau-assainissement : 53 012,23 €
Excédent de 3 074 892,14 €

INVESTISSEMENT Dépenses 2 644 211,84 €
Recettes 900 260,46 €
Déficit d'investissement du budget eau-assainissement : 45 224,90 €
Déficit de 1 789 176,28 €

d'où un excédent global de 1 285 715,86 €.
Restes à réaliser 85 870,62 € (à déduire de l'excédent)

Le Maire revient en salle de conseil et reprend la présidence.
Le Conseil Municipal, après avoir constaté la parfaite concordance avec le compte administratif 2025, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2025.

B. AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir examiné le compte administratif 2025 le Conseil Municipal a constaté qu'il fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	3 074 892,14 €
Déficit d'investissement	1 789 176,28 €

le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 1 789 176,28 € pris sur l'excédent de fonctionnement en couverture du déficit d'investissement.
Les restes à réaliser d'un montant de 85 870,62 € sont couverts par l'excédent d'investissement.

C. TAUX D'IMPOSITION 2026

Vu l'avis des commissions réunies en date du 10 février 2026 et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux 2025 pour l'année 2026 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 20,47 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 27.80 %
Taxe d'habitation : 6,30 %

D. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Maire et l'adjoint chargé des finances soumettent au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026. Ce projet a été examiné en commissions réunies le 10 février 2026.
Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	2 084 215,86 €
	Recettes	2 084 215,86 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	3 554 694,81 €
	Recettes	3 554 694,81 €

5. Budget - Service eau-assainissement

A. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2025

Le Maire donne lecture du compte administratif 2025, puis cède la présidence à M. HOLLER Jean-Luc, Adjoint aux Finances, et quitte la salle.
Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2025 avec les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	134 721,97 €
	Recettes	187 734,20 €
	Excédent de	53 012,23 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	166 281,82 €
	Recettes	121 056,92 €
	Déficit de	45 224,90 €

d'où un excédent global de 7 787,33 €.
Le Maire revient en salle de conseil et reprend la présidence.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la parfaite concordance avec le compte administratif 2025, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2025.

Il est rappelé ci-dessous les résultats cumulés, intégrés au budget 2025
- ligne 002 en recettes de fonctionnement : + 381,20 €
- ligne 001 en recettes d'investissement : +53 987,20 €

Après avoir examiné le compte administratif 2025 le Conseil Municipal a constaté qu'il fait apparaître les résultats cumulés suivants :

Excédent de fonctionnement 53 012,23 €
Déficit d'investissement 45 224,90 €

B. TRANSFERT DES RESULTATS EAU-ASSAINISSEMENT AU SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE DE L'ILL

Madame le Maire rappelle que par délibération du 10 juillet 2025 le conseil Municipal a validé l'adhésion de la commune de Meyenheim au SIEPI et le transfert de l'intégralité des excédents et déficits du budget annexe communal eau-assainissement.

Les résultats à transférer sont les suivants :

SERVICE EAU :
Excédent de fonctionnement 36 000,00 €
Déficit d'investissement 30 000,00 €

SERVICE ASSAINISSEMENT :
Excédent de fonctionnement 17 012,23 €
Déficit d'investissement 15 224,90 €

Soit un excédent global de 7 787,33 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- approuve le transfert de ces résultats au syndicat des Eaux de la Plaine de l'Ill,
- autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

6. Budget lotissement Le Moulin

A. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2025

Le Maire donne lecture du compte administratif 2024, puis cède la présidence à M. HOLLER Jean-Luc, Adjoint aux Finances, et quitte la salle.
Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2025 avec les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	842 727,11 €
	Recettes	1 131 135,57 €
	Excédent de	288 408,46 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	613 550,83 €
	Recettes	1 203 176,28 €
	Excédent de	589 625,45 €

d'où un excédent global de 878 033,91 €.

Le Maire revient en salle de conseil et reprend la présidence.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la parfaite concordance avec le compte administratif 2025, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2025.

B. AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir examiné le compte administratif 2025 le Conseil Municipal a constaté qu'il fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	589 625,45 €
Excédent d'investissement	288 408,46 €

Le compte administratif 2025 présentant un excédent en fonctionnement et en investissement il n'y a pas lieu de prévoir une affectation.

C. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Maire et l'adjoint chargé des finances soumettent au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026. Ce projet a été examiné en commissions réunies le 10 février 2026.
Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 192 307,56 €
	Recettes	1 192 307,56 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 508 374,55 €
	Recettes	1 508 374,55 €

7. Territoire Energie Alsace - Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupements)

- Considérant le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, qui doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement avant les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier « *le qui fait quoi* » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment au plan local ;

- Considérant la déclaration du Premier ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux pour confirmer l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz, « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions » ;

- Considérant que la distribution d'électricité et de gaz constitue des compétences dévolues au bloc communal (communes et intercommunalités) depuis une loi du 15 juin 1906, qui instaure l'acte de naissance du service public local en matière de distribution d'énergie ;

- Considérant que, si à la suite d'une modification de cette loi en 1930 le département s'est vu reconnaître la faculté d'exercer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, seuls deux départements (Loiret et Sarthe) ont décidé en pratique de la mettre en œuvre sur une partie de leur territoire, jusqu'à une loi de 2004 qui a mis fin à cette faculté à l'exception des deux départements concernés ;

- Considérant le principe de l'appartenance des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz aux communes et à leurs groupements, en leur qualité d'autorités organisatrices de ces réseaux conformément aux dispositions prévues aux articles L.322.4 et L.432-4 du code de l'énergie ;

- Considérant que le produit de la taxe départementale sur l'électricité - créée en même temps que la taxe communale par une loi de 1926 et transformée par l'article 54 de la loi de finances pour 2021 en part départementale de l'accise sur l'électricité – que perçoivent les départements n'est plus reversé aujourd'hui - à une ou deux exceptions près - au syndicat d'énergie pour financer des investissements sur les réseaux publics de distribution d'électricité ;

- Considérant la nécessité qu'une partie importante du produit de la taxe communale sur l'électricité soit réinjectée sous la forme d'investissements sur ces réseaux et non affectée à d'autres dépenses, de manière à éviter une augmentation de la facture des consommateurs via une hausse du TURPE ;

- Considérant l'importance des besoins d'investissements sur les réseaux de distribution d'électricité sur le territoire des communes rurales, pour maintenir un niveau de qualité satisfaisant par rapport aux zones urbaines et éviter ainsi l'apparition de fractures territoriales, pour renforcer la sécurité des ouvrages soumis aux changements climatiques (évènements de plus en plus fréquents et intenses qui endommagent les réseaux et provoquent des coupures subies par les usagers), ou encore pour adapter les réseaux aux enjeux de la transition énergétique en raccordant des installations de production d'électricité à l'aide d'énergies renouvelables de plus en plus nombreuses, et plus largement pour accompagner l'électrification des usages ;

- Considérant le rôle majeur que jouent les grands syndicats d'énergie dans la mise en œuvre de la transition énergétique pour le compte de leurs membres, comme certains rapports le montrent avec des données objectives, notamment ceux d'observations de certaines chambres régionales de comptés ;

ESTIMENT

- Que la proposition de reconnaître au département un rôle de chef de file en matière de distribution d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal, est en contradiction avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation qui entend clarifier l'exercice de certaines compétences ;
- Qu'il convient au contraire, à travers les grands syndicats intercommunaux de taille départementale dont les communes sont membres sur la base du volontariat, de préserver les grandes concessions de distribution d'électricité composées de zones à la fois urbaines et rurales réunies au sein d'un même espace de solidarité, de proximité et d'efficacité, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;

DEMANDENT AU GOUVERNEMENT :

- De renoncer au projet de faire du département le chef de file des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz, sans préciser en quoi cette évolution pourrait consister plus concrètement ;
- De maintenir la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité comme une compétence exclusive du bloc communal (hormis pour les deux départements concernés à titre dérogatoire), en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation qui fonctionne en ayant fait les preuves de son efficacité ;
- Pour la distribution de gaz, d'initier un processus de regroupement du pouvoir concédant à l'échelle du territoire départemental, comparable à celui adopté pour la distribution d'électricité dans la loi de 2006 relative au secteur de l'énergie, mené sous l'égide du préfet selon les modalités prévues au IV de l'article L.2224-31 du CGCT.

8. Revalorisation pour occupation du domaine routier des opérateurs de télécommunications

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,
Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,
Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- de fixer pour l'année 2026 la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunication comme suit :
49,11 € par kilomètre et par artère en souterrain soit 1 161,11 € pour 23,643 km ;
65,49 € par kilomètre et par artère en aérien soit 193,06 € pour 2,948 km
32,74 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques, soit 85,12 € pour 2,60 m²
soit un montant total de 1 439,29 € pour l'année 2026.
- de charger le maire du recouvrement de cette redevance d'un montant total de 1 439,29 €.

9. Demande de subvention 30ème anniversaire de l'association Badminton de Meyenheim

A l'occasion de son 30ème anniversaire, l'ABM organise une sortie à Heidelberg pour 20 de ses 65 membres et sollicite la prise en charge du transport pour un montant de 1 800 €.

Après délibération le Conseil Municipal, émet un avis défavorable à la demande de l'ABM.

Les subventions sont versées à l'occasion de moments festifs lorsqu'ils donnent lieu à des manifestations ouvertes à l'ensemble des villageois.

10. Subvention Association sportive Collège Schœlcher

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de l'association sportive du Collège Victor Schœlcher d'Ensisheim d'une subvention de 5 € par licencié, concernant 3 enfants domiciliés à Meyenheim, soit une subvention totale de 15,00 €.
Les crédits sont inscrits au budget 2026.

11. Bilan de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan financier 2025 de la salle polyvalente.
Rappel des années précédentes :

Année	Recettes	Dépenses	Dont dépenses d'amortissement	Investissement
2014	44 695,59 €	47 902,41 €	14 846,39 €	9 362,20 €
2015	43 583,23 €	48 042,88 €	16 124,99 €	11 997,35 €
2016	44 968,26 €	45 515,10 €	18 175,35 €	24 335,98 €
2017	40 400,79 €	63 240,17 €	23 987,68 €	116 696,54 €
2018	51 543,19 €	60 211,89 €	24 135,28 €	738,00 €
2019	55 468,39 €	55 100,69 €	21 514,11 €	6 430,00 €
2020	18 125,77 €	51 142,73 €	17 920,11 €	19 667,42 €
2021	25 894,66 €	37 448,48 €	15 911,03 €	0 €
2022	47 521,52 €	40 166,71 €	11 358,47 €	1 773,50 €
2023	47 702,65 €	41 567,83 €	9 835,32 €	0 €
2024	63 976,46 €	48 577,82 €	8 635,32 €	0 €
2025	**51 227,95 €**	**40 299,55 €**	**7 291,55 €**	**0 €**

Mme le Maire remercie M. FURLING et M. GEILLER pour le temps consacré à la gestion de la salle polyvalente.

12. Permis de construire

Le Conseil municipal a pris connaissance des permis suivants :

- Permis pour la construction d'un garage, une piscine et une terrasse au 12 rue du Schachen, déposé par Mme DONZE Hélène
- Permis pour la construction d'une maison individuelle au 5 rue des moissons, déposé par M. et Mme BECHDOLFF Eric et Sandra,
- Permis pour la démolition de deux bâtiments au 16 rue de l'église, déposé par M. BOMBENGER Julien
- Permis de construire pour la rénovation de deux granges et une maison en trois logements au 16 rue de l'église, déposé par M. BOMBENGER Julien et Mme HAGET Lucie

.

13. Divers

DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU CENTRE HAUT-RHIN

Au cours de la séance du Conseil de Communauté en date du 26 février 2026 les délégués ont voté **les budgets primitifs 2026** suivants :

Budgets	Fonctionnement	Investissement	Total
Principal	11 566 000 €	10 027 000 €	21 593 000 €
Enfance Jeunesse	2 277 000 €	5 930 000 €	8 207 000 €
Ordures Ménagères	2 809 000 €	1 321 000 €	4 130 000 €
ZAID	17 836 000 €	17 475 000 €	35 311 000 €
ZA9	14 812 000 €	14 166 000 €	28 978 000 €
Total	**49 300 000 €**	**48 919 000 €**	**98 219 000 €**

La politique du Centre Haut-Rhin de développement du territoire en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises, source d'emplois et de recettes fiscales supplémentaires porte ses fruits. L'extension du PAPA (Parc d'Activité de la Plaine d'Alsace) à Ensisheim et la concrétisation du projet Eurovia 16 permettra la création de 2 000 emplois directs, dont près de 1 000 d'ici 2028.
Le budget permet de prendre en charge la somme de 860 000 € (FPIC, fonds de concours, dotation de solidarité communautaire) par an en lieu et place des communes membres.
Cette politique nous permet également de soutenir le développement de nos structures périscolaires, de développer les mobilités douces et le tourisme afin de faire rayonner davantage notre territoire.

Vote des taxes : Conformément aux engagements du rapport d'orientation budgétaire acté le 22 janvier 2026, les taux d'imposition ont été maintenus et sont inchangés depuis 2011.

Par ailleurs, au cours des séances du Conseil de Communauté du Centre Haut-Rhin en date du 22 décembre 2025, du 22 janvier et du 26 février 2026 les délégués ont décidé :
- d'approuver la constitution d'une boucle d'autoconsommation collective patrimoniale à l'échelle du territoire du Centre Haut-Rhin et le déploiement de panneaux photovoltaïques sur le site du groupe scolaire d'Oberentzen, ainsi que la conduite d'études de structure sur différents bâtiments de la 3CHR (dont la salle polyvalente de Meyenheim),
- l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie de 2 600 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour le financement de dépenses courantes de fonctionnement et le préfinancement de travaux,
- le paiement d'une avance sur subvention 2026 de 12 500 € à l'Ecole de Musique d'Ensisheim,
- d'approuver le renouvellement de la convention de financement 2026 (subvention de 6 979 €) avec la Mission Locale Colmar Centre Alsace qui assure un accueil et une information de proximité personnalisée dans le cadre d'une insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans,
- d'émettre un avis favorable pour l'échange à l'Euro symbolique de parcelles avec l'Association Foncière d'Ensisheim pour régulariser la situation foncière du Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace,
- d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs formalisant le changement d'entité juridique de Comuto SA par Comuto Daily et le changement d'application de Klaxit par Blabacar Daily,
- d'approuver la convention de partenariat entre la CeA (Collectivité européenne d'Alsace) et la 3CHR portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 600 € pour la gestion de l'aire d'accueil permanente des gens du voyage d'Ensisheim,

- d'approuver les objectifs de la procédure d'évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal visant à permettre l'implantation d'une plateforme de recyclage de matériaux inertes issus de la démolition et de la déconstruction des Bâtiments et des Travaux Publics, sur les terrains de la gravière HOLCIM à Ensisheim,
- de se prononcer en faveur de la fusion du syndicat mixte de la Thur Amont avec le syndicat mixte de la Thur Aval et d'approuver les statuts du nouveau syndicat mixte de la Thur,
- de valider le compte rendu de l'examen des comptes 2025 par le Comité de mutualisation de suivi et d'évaluation des services communs de la Ville d'Ensisheim et du Centre Haut-Rhin,
- d'autoriser le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonner d'activité et de créer 3 emplois d'agents saisonniers destiné à favoriser l'accueil de jeunes afin de favoriser l'acquisition d'une première expérience professionnelle,
- la mise en œuvre de la faculté de rachat sur le lot 3 d'une surface de 70,93 ares au prix de 192 194,57 € TTC dans la ZA « Grundfeld » à Meyenheim pour défaut, dans le délai de 5 ans, d'affectation du bien à un usage industriel conformément aux stipulations de l'acte de vente,
- d'approuver les modifications des obligations contractuelles d'affectation et de construction dans les ZAE (Zones d'activités Economiques) concernant les logements de fonction et le changement d'usage des bâtiments d'activités,
- de valider le versement d'une avance remboursable de 21 000 € dans le cadre du projet porté par l'entreprise « Aux délices gourmands/SCI MG Zinderstein » à Meyenheim,
- d'approuver l'avenant n°1 de la mise en accessibilité du cimetière à Meyenheim, la commune gérant elle-même les modalités de gestion et de financement avec le maître d'œuvre,
- d'émettre un avis favorable au renouvellement de l'exploitation et de l'extension de la gravière de Réguisheim.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé les délégations de compétences pour :
- l'attribution de marchés de travaux et d'avenant concernant les travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée,
- l'attribution au cabinet Berest de la maîtrise d'œuvre pour l'extension de la déchetterie d'Ensisheim,
- l'attribution des marchés pour la réalisation de la voie partagée entre Munwiller et Meyenheim,
- la prise d'un arrêté portant convention d'assistance juridique avec le cabinet BCCL Avocats pour la faculté de rachat du lot 3 dans la ZA Grundfeld,

La séance est clôturée à 21h30

06

Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Meyenheim de la séance du 5 mars 2026

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 décembre 2025
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Budget service général
   A) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2025
   B) Affectation des résultats
   C) Vote du taux des taxes
   D) Approbation du budget primitif 2026
5. Budget service eau – assainissement
   A) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2025
   B) Transfert des résultats eau-assainissement au SIEPI
6. Budget service Lotissement
   A) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2025
   B) Affectation des résultats
   C) Approbation du budget primitif 2026
7. Territoire Energie Alsace - Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupements)
8. Revalorisation pour occupation du domaine routier des opérateurs de télécommunications
9. Demande de subvention 30ème anniversaire de l'association Badminton de Meyenheim
10. Subvention Association sportive Collège Schœlcher
11. Bilan de la salle polyvalente (Annexe 1)
12. Permis de construire
13. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Procuration	Signature
Mme BOOG Françoise	Maire		
M. FURLING Armand	Adjoint		
Mme BONTEMPS Geneviève	Adjointe		
M. HOLLER Jean-Luc	Adjoint		
Mme MASSON Laurence	Adjointe		
M. GEILLER Philippe	Conseiller Municipal délégué		
Mme GUTLEBEN Cécile	Conseillère Municipale		
M. JEGGY Fabrice	Conseiller Municipal		
Mme LANG Christelle	Conseillère Municipale		
M. TREHIOU Eric	Conseiller Municipal		
Mme VOGT Sylvie	Conseillère Municipale		
M. HANSER Geoffrey	Conseiller Municipal	Donne procuration à Rachel BRUDER	
Mme BRUDER Rachel	Conseillère Municipale		
M. RIBER Geoffrey	Conseiller Municipal		
Mme LERCH Aurélie	Conseillère Municipale	Absente excusée	